RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
46 - LOT

AR Prefecture
046-214600017-20260109-2026_04-DE
Reçu le 15/01/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
• en exercice	14
• présents	13
• votants	14
• absents	1
• exclus	

De la commune d'ALBAS — DELIBERATION N° 2026-04

Séance du 09 janvier 2026 — à 20 heures 30

Date de convocation :
29 décembre 2025

Date d'affichage :
29 décembre 2025

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. ALAUX Jean-Pierre

Objet

Demande d'adhésion de la commune de Soucirac au SIFA.

Étaient présents :

Mmes Monette DESTAMPES, Alicia MATHIS, Marie-France QUÉBRIAC, Yolande REILHÉ, Jolanda VAN DE LAAR, Jacqueline WEGNER.

MM. Jean-Pierre ALAUX, Marc DECOUDIN, Christophe DELARGE, Denis BOUCHUD, Didier GUYOT, Adrien GARRIT, Louis Jean HALLÉ.

Représentés :
Daniel ROUDIÈRE a donné pouvoir à Jean-Pierre ALAUX

Secrétaire de séance :

M. DECOUDIN Marc

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 2 décembre 2025, le comité du Syndicat Intercommunal pour la Fourrière Animal a accepté l'adhésion en son sein de la commune de SOUCIRAC.

En application des dispositions de l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, tous les conseils municipaux des communes membres du SIFA seront sollicités afin d'émettre un avis sur cette demande d'adhésion.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte l'adhésion de la commune de SOUCIRAC au Syndicat Intercommunal pour la Fourrière Animal.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture De Cahors le .

Publié ou notifié le .

AR Prefecture

046-214600017-20260109-2026_04-DE
Reçu le 15/01/2026

Fait à Albas, le 13 janvier 2026

Le Maire

MAIRIE D'ALBAS
46140 (LOT)